

Image not found or type unknown



Sinistre dégâts des eaux sur chauffage partie commune

Par **mnmc**, le **26/10/2015** à **17:20**

Suite à un sinistre sur les tuyaux de chauffages collectifs situé dans ma salle à manger et chambre.
L'expert de l'assurance de la copropriété a fait une estimation des dégâts:
Montant : 495€
Vétusté : 123,75€
Montant vétusté : 371,25€
Vétusté récupérable : 123,75€
Mon assurance m'a remboursé : 320€
Comment ce fait-il que je n'ai pas eu un remboursement de 320€. Qui va me rembourser les 175€ de différence?
quel recours puis je faire auprès de mon assurance ou de la copropriété ?
Merci